



**Compte rendu Conseil Portuaire  
Vendredi 24 Novembre 2023  
AUPPSV**

**Présents :**

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Yvan TAILLEBOIS (YT), membre élu du Conseil Départemental, départ en cours de séance

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Damien PILLON (DP), membre élu du Conseil départemental, Président Directeur Général SPL, membre du CA de la SPL (titulaire) départ en cours de séance
- Daniel DENIS (DD), membre élu du Conseil Départemental, membre du CA de la SPL (titulaire)
- Olivier LEMAIGNEN (OL), Directeur exécutif SPL (suppléant), salarié SPL

Représentant Conseil Municipal St Vaast (0 voix) :

- Gilbert DOUCET, maire de St Vaast (titulaire), membre du CA de la SPL (excusé)

Représentant le personnel du service de gestion des ports du département (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER (TL), Responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire), salarié CD
- Arnaud LEROUX (AL), Chef du service portuaire et aéroportuaire du CD (suppléant), salarié CD

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Florent DULOIR (FD), maître de port de St Vaast (titulaire), salarié SPL

Représentants activité « pêche » (2 voix) :

- Frédéric REGNIER (FR) (titulaire)
- Romain LANEELLE (RL) (titulaire)

Représentants activité « plaisance » (5 voix) :

- Georges COURTAY (GC) (titulaire élu Cluppp)
- Lucien POIROT (LP) (titulaire élu Cluppp)
- Jean RIBY (JR) (titulaire élu Cluppp)
- Claude SANTERRE (CS) (titulaire élu Cluppp, excusé)
- Philippe LEVREUX (PhL) (suppléant élu Cluppp, excusé)
- Bernard MOTTIER (BM) (titulaire SNSM)
- François TAILLE (FT) (suppléant élu Cluppp, excusé)
- Janine CONRAUD (JC) (suppléante élue Cluppp)
- Michel TRAISNEL (MT) (suppléant B. Mottier, excusé)

Représentant activité « commerce » (1 voix)

- Eric JACOB (EJ), Responsable site Tatihou (titulaire, excusé)
- Yves PICOT (YP), (suppléant)

Absents

- 1 représentant Conseil Municipal
- 1 représentant Activité Pêche

Autres participants invités :

- Secrétaire Claudine SOURISSE secrétaire de séance du CD

**Présents : 16 personnes dont la secrétaire**

**Votants : 13/15**

Suite à l'appel des présents et compte tenu du départ de René RAVASE, Thierry LETEISSER n'a pu trouver de remplaçant à ce jour, après prise de contact avec Sandrine BONDET et Alain GOUBERVILLE.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





Ouverture de la séance : 15h45

### **Introduction Yvan TAILLEBOIS (YT)**

- Bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.
- Retard dû à la prolongation du Conseil Portuaire de Barfleur.

### **Approbation du Compte rendu du 9 Juin 2023 :**

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Thierry LETESSIER (TL)

- Lucien POIROT (LP) fait remarquer que :  
Daniel DENIS était excusé  
Arnaud LEROUX était présent
- LP demande que les commentaires fournis en leur temps soient intégrés aux comptes rendus et non pas mis en ligne et à part sur le site du département. Les comptes rendus concernés sont ceux du 18/11/2022 et du 9/06/2023
- TL fait part de la difficulté de réalisation sur des comptes rendus signés
- LP indique que cela a été fait pour le compte rendu du 10/06/2022 et que cela peut être fait pour les suivants
- LP à la suite des remarques faites par des membres du Conseil Portuaire, incluses dans le compte rendu, tient à rappeler le mode de fonctionnement du Conseil Portuaire :  
« Le Conseil Portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économiques, financier, social, technique et administratif. Il reçoit toutes les observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours »  
On peut donc estimer que tout membre du Conseil Portuaire est en droit de demander toute information qu'il juge nécessaire sur l'ensemble de ces sujets
- AL cette estimation n'est pas écrite dans le Code des Ports
- TL retient que le document fourni pour ce Conseil Portuaire sera intégré dans le compte rendu du présent Conseil Portuaire.

Dans la semaine précédent le présent Conseil Portuaire, les représentants des plaisanciers ont rencontré le maitre de port (FD). Un récapitulatif des doléances et principales questions des plaisanciers lui a été transmis. Ils ont également rencontré Cotentin Nautic au sujet du grutage sur la Zone Technique

### **Rapport partiel d'activité 2023**

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER (TL) :

#### Activité 2023

- baisse des navires de pêche de 30 à 33(en 2022)
- stabilité des passages vers Tatihou 72900 (+1 %/2022)
- 664 AOT annuelles, stable
- 44 bateaux en contrat mensuels pour 6015 nuitées
- baisse des navires visiteurs sans impact sur les nuitées dues aux escales longues pour cause de mauvaise météo – 1682 bateaux et 4644 nuitées au 01/10 pour 2023.
- Répartition des escales par pays au 01/10/23 :
- France 970 (+8%) soit 58 % des visiteurs (61 % des nuits)
- Royaume Uni 305 (-24%) soit 18 % des visiteurs (15 % des nuits)
- Europe du nord est 355 (-35%) soit 21 % du passage et 21 % des nuits
- Autres 52 (+21%) soit 3 % du passage et 3 % des nuits.

OL commente la saison caractérisée par une météo peu favorable, avec fin mai et début juin du fort vent de Nord Est, puis maussade avec de nombreux jours de vent en août, donc moins de passages et bateaux en escale bloqués.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





# Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

## A.U.P.P.S.V

GC fait remarquer que les années 2021/2022 avaient été favorables avec les bateaux de l'Europe du nord transitant par la rive française de la manche du fait des tracasseries liées au Brexit. Les démarches sont désormais simplifiées, le flux de bateaux s'est rééquilibré entre les 2 rives de la manche. Ceci explique une diminution de la fréquentation des Hollandais, Belges et Allemands, qui devrait être durable.

### Travaux d'entretien

#### Prévision 2024

Travaux sur provisions	Reprise maçonnerie jetée feu vert (2 <sup>ème</sup> tranche)	50.000 €	65.000
	Changement des anodes des pieux	15.000 €	
Entretien d'infrastructures	Changement des tables de pique-nique et bancs	5.000 €	55.000
	Changement des échelles et organeaux de la grande jetée	10.000 €	
	Changement des platelages de pontons B & C	40.000 €	
Investissements soumis à subventions (report de 2023)	Bateau de servitude	51.000 €	87.600
	Cuve de récupération eau de pluie pour sanitaires Marina	26.800 €	
	Réverbères et éclairage	9.800 €	
		Cumul	207.600

La SPL a reçu une subvention du Département pour les investissements ci-dessus.

Une aide de l'état à hauteur de 40 % des montants dans le cadre de la transition écologique pour ces investissements est confirmée par la SPL.

A la demande de LP d'indiquer le montant de la subvention départementale pour SVLH, OL ne donne pas de réponse et renvoie aux délibérations du CD50.

### Budget : Prévisionnel 2024

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER (TL) de la synthèse du budget prévisionnel.

GC indique que ce budget lui paraît bien construit. Avec quelques commentaires (réponses OL) dont :

- Le poste nuitées visiteurs et contrats mensuels (locations courtes durées) paraît sur-évalué (voir ci dessus notre commentaire sur la fréquentation)
- La ligne entretien des véhicules a été retirée, elle a été intégrée dans la ligne entretien matériel.
- Une ligne de 20.000€ complète les dépenses d'entretien d'infrastructures citées dans le tableau plus haut.
- Les charges de personnel et assimilées paraissent contenues dans les prévisions présentées (*selon tableau AUPPSV atterrissage 2023 à 355 K€, prévision 2024 de 375 K€*).

Approbation : 9 pour, 4 contre (Plaisanciers Cluppp)

### Tarifs Portuaires 2024

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER (TL)

Augmentation des tarifs portuaires de 4,77 %.

Modification des tarifs d'électricité pour branchement avec ou sans temporisation :

- Raccordement avec temporisation +100 % par rapport à 2023 à 422 € par an
- Raccordement sans temporisation (suppression des décompteurs) forfait pour 10A (= standard des bornes électriques) : 900 € par an
- Possibilité de forfait plus faible avec moins d'ampérage.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





Passport escales passant de 20 à 50 € sans changement des conditions.

Lévy de bouclier des plaisanciers sur cette augmentation de +150 % ! (Interventions de GC – demande de rehausser les prestations offertes ou revoir le tarif à la baisse - puis JR propose des tarifs différents entre petits et gros bateaux) OL répond qu'il a étudié le sujet et que ce tarif lui semble équitable au vu du prix des places dans les ports. Cette solution lui semble préférable à celle de la suppression du passeport escale. La SPL standardise les conditions du passeport escale et s'aligne sur le tarif de celle-ci au port de Cherbourg.

OL : 160 escales ont été offertes par Saint Vaast en 2023 cela représente une facture pour le port !  
(OL n'indique pas combien de nuitées sont facturées aux ports d'origine pour les visiteurs utilisant le passeport escale)

Grutage Cotentin Nautic : réévaluation de + 6 %. Ceci intègre le besoin d'anticiper la trésorerie pour le futur roulevé.  
LP : Cotentin Nautic a réduit le nombre de lignes de sa grille tarifaire en passant de 20 à 8 lignes. Pour certaines (anciennes) catégories cela conduit à +20 % d'augmentation. Cela va avoir du mal à passer !

OL le contrat pour l'exploitation de la ZT s'achevait au 31/12/23. Il a été procédé à une nouvelle consultation (AO) durant l'été, finalement Cotentin Nautic est reconduit en s'engageant à changer le portique élévateur. (3 personnes seront formées et astreintes assurées).

La durée de cette concession est au moins de 10 ans, adaptable selon la durée réelle d'amortissement du futur dispositif.

Le roulevé actuel étant déclassé à une charge de 20 tonnes, la SPL a demandé une capacité de 35 tonnes. (Le canot de Barfleur ferait 27 T)

FR demande pourquoi la SPL ne prend pas en charge les prestations de grutage ?  
FD répond que les ports voisins effectuant le grutage préféreraient ne pas le faire, ils sont souvent déficitaires sur cette activité, avec des responsabilités et des contraintes à la clef. Un opérateur externe peut vendre des prestations associées et donc mieux rentabiliser son personnel.

Il y a les cas de Granville et Cherbourg où les agents du port réalisent le grutage. OL indique que lorsqu'il y a plusieurs entreprises offrant des prestations de carénage, pour éviter tout favoritisme, le choix d'origine a été fait de ne pas prendre d'opérateur externe pour cette prestation.

Il indique que les ports du calvados ont une grue mobile qui se déplace de port en port, cela ne facilitant pas la planification et la disponibilité pour les usagers. Ceci pour souligner que les plaisanciers des ports de la Manche sont plutôt bien lotis !

JC souligne que pour les petits bateaux il est difficile d'obtenir des places sur le terre-plein.  
FD est déjà intervenu à la demande du plaisancier pour débloquer ce genre de situation.

Approbation des Tarifs : 9 pour, 4 contre (Plaisanciers Cluppp)

### Plan de réception et traitement des déchets

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Thierry LETESSIER (TL) explique que les dispositions de la récente réglementation déchet s'appliquent à tous types de port et à toutes activités (commerce, pêche, plaisance)

Ceci comprend 5 obligations :

- Mettre à disposition des installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation des navires et résidus de cargaison. (SVLH n'est pas concerné par ces résidus)
- Recueillir les informations préalables à l'autorité portuaire en matière de besoin des navires en matière d'installations. (concerne les navires de commerce)
- Obligation de dépôt et d'utilisation par les navires, des installations de réception des déchets mises à leur disposition (sous peines d'amendes, fonction de la longueur du navire).
- Paiement d'une redevance « déchets » pour tous type de navire.
- Disposition d'un plan de réception et traitement des déchets pour chaque port.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





Il s'en suit une réactualisation pour 5 ans du plan de réception et de traitement des déchets du port de SVT. Les dispositions comprennent des modalités de signalement des insuffisances par les usagers, une information périodique en retour, réalisée lors du premier conseil portuaire chaque année.

La redevance associée est indépendante du dépôt ou non de déchets.

En cas de non-respect par les usagers, les sanctions à leur encontre peuvent représenter jusqu'à 10 % de leurs droits de port. Dans les cas majeurs, des procédures pénales seraient engagées, avec notamment, une possibilité d'amende de 4000 € pour des navires de moins de 20 m.

Avis requis du conseil portuaire.

GC demande ce qu'il en est sur le sujet de la collecte des déchets sur le port, ce sujet ayant fait l'objet d'insuffisances relevées par les pêcheurs lors du dernier Conseil Portuaire de Juin.

Avec le changement de modalités de collecte par la communauté de Cherbourg en Cotentin en début d'année, les bacs de collecte le long des quais avaient été retirés.

FD explique qu'un emplacement de réception des déchets des bateaux de pêche a été mis en place sur la zone technique. Les pêcheurs y apportent leurs déchets, même si pour certains il a fallu l'intervention des autorités pour les y contraindre.

FR en profite pour demander de l'éclairage dans la zone des bacs de la Zone Technique où il fait bien sombre la nuit.

Hors de la zone technique, pour les déchets courants, il reste sur le port les 2 points de collecte avec tri (verre, recyclable et non recyclable) selon les dispositions de Cherbourg en Cotentin.

FD indique qu'il y a toujours des personnes externes au port qui viennent déposer des déchets au point de collecte en face du ponton C (celui-ci étant maintenant plus accessible que celui en face du ponton F).

Approbation du plan de réception des déchets : 13 pour, sans abstention ni personne contre.

### Questions Diverses

#### Sujet de la fermeture des sanitaires à côté du restaurant La Marina

- À la suite du mail du maître de port (FD) du mercredi 08/11/23 annonçant la fermeture le jour même des sanitaires de la Marina, LP présente une requête de réouverture de ces sanitaires (ceci a fait l'objet de la réunion entre l'AUPPSV et FD le mercredi 22/11/2023)

L'AUPPSV a procédé à une enquête auprès de ses membres avec : 77 envois, 21 retours

Pontons non concernés A, B, C, D

Pontons concernés E à K

Déplacements vers la capitainerie par mauvais temps inacceptables

Déplacements de la zone technique vers capitainerie inacceptables pendant les périodes de carénage et de travaux et quel que soit le temps

Utilisation accrue des équipements sanitaires des bateaux qui est interdite dans le règlement (Article 9 – Hygiène du port - 2022)

Utilisation accrue des haies pour les hommes

Fonctionnement contraire à la notion de port propre pour laquelle il y a une enquête en cours

Plus de toilettes PMR bien qu'elles n'aient pas été fonctionnelles en 2023

Baisse de la qualité de service par rapport aux années précédentes alors qu'il y a augmentation des tarifs

Les coûts d'entretien sont supportés par les plaisanciers, ils ont donc droit à un service de qualité

Les coûts de fonctionnement de ces sanitaires existaient les années précédentes ce qui n'a jamais donné lieu à des restrictions totales ni critiques quant à leur existence

Le bilan comptable pour 2023 est positif et ne nécessite pas une telle restriction (28 777€)

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





Un investissement de 100 000€ pour la rénovation de ces sanitaires n'est pas compatible avec une utilisation exclusive de 6 mois et de plus financé par les plaisanciers

Avant d'exprimer une quelconque économie, un chiffrage aurait pu être plus explicatif et non pas « il nous est demandé de faire des économies »

Lors de la présentation du projet du réaménagement des locaux il n'a pas été question de fermeture pendant l'hiver

La mixité des lieux a été imposée

Y a-t-il diminution du fonctionnement des sanitaires de Granville ?

- Demandes :

Compte tenu de la reprise des travaux de carénage au mois de mars, réouverture complète des sanitaires à ce moment là

- Proposition :

Pour éviter le fonctionnement (douches, chauffage) fermeture de toute cette partie (porte accordéon ou autre)

Ce qui laisse l'accès aux toilettes et aux bacs

Ce qui minimise la surface d'entretien

- Détail des 21 réponses :

Ponton D

- 1 non-utilisateur, pas nécessaire
- 3 non-utilisateurs, soutiennent la demande par rapport à la proximité des autres pontons
- 2 utilisateurs, pas nécessaire
- 2 utilisateurs, soutiennent la demande

Ponton E à K

- 8 utilisateurs, nécessaire
- 3 pas nécessaire
- 2 non-utilisateurs, pas nécessaire

- FD indique en retour

Envoi du mail à 630 propriétaires de bateaux annonçant la fermeture des sanitaires

Aucun retour négatif et certains approuvant cette décision

Peu de plaisanciers concernés

Economie de fluides, eau et électricité (chauffage et eau chaude)

Utilisation des sanitaires publics

- LP

Quelle est votre décision ?

- OL

Fermeture complète des sanitaires cet hiver. Un bilan sera fait à la réouverture

Ouverture aux vacances de Pâques

Possibilité de déplacement des navires vers le ponton B pour ceux qui veulent se rapprocher de la capitainerie

- DP

Validant la fermeture cet hiver avec un bilan qui sera fait au prochain Conseil Portuaire

Ce long échange se solde par une fin de non-recevoir de la part de la SPL

### Propreté du Port

JC rappelle ses nombreuses remarques faites à la capitainerie tout au long de l'année sur l'état de salissure du bassin et des abords. (photos à l'appui)

La fréquence des rondes de propreté baisse significativement hors saison selon la capitainerie.

FD avait indiqué être en manque de ressources (main d'œuvre) lors de la réunion de mercredi dernier.

OL indique que SVLH va s'équiper d'un dispositif de récupération de macro déchets dans le bassin, la situation devrait s'améliorer à terme.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





## Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

### A.U.P.P.S.V

YT indique que nous sommes globalement de plus en plus exigeants sur le niveau de propreté dans le temps. Que cette problématique est commune à l'ensemble des ports. Mais il est impossible de nettoyer chaque jour. Ceci est pris en compte...(voir enquête « ports propres » de la SPL)

#### Demande des pêcheurs

- Bornes fluides  
FR suggère d'installer plus de bornes sur les quais pour raccorder eau et électricité aux navires pour limiter la longueur des rallonges et tuyaux (il demande de doubler le maillage)  
Il y a également un souci d'ampérage disponible (les bateaux et les besoins sont croissant dans le temps)
- Éclairage  
RL souligne un souci d'éclairage des quais, nous sommes sur l'espace portuaire, les réverbères sont ceux de la commune. Celle-ci coupe l'éclairage en plein nuit, selon l'heure de la marée, le quai peut être noir lors des embarquements débarquements.  
De même, la grande jetée sur laquelle les véhicules reculent n'est pas éclairée.  
Le parking de la Marina doit être équipé d'éclairage (voir rubrique travaux).
- Sédiments  
Travaux du département sur le déplacement des sédiments derrière la grande jetée : suite aux travaux d'octobre, il apparaît déjà ce jour (24/11) que le tas de vase s'aplatit et se répartit. Le bénéfice de ces déplacements risque de s'estomper complètement dans l'année suivant les travaux.  
A notre demande, AL indique que ce déplacement de sédiments a coûté 50.000 € au Département.  
Les pêcheurs et les plaisanciers sont critiques vis à vis de cette opération et soulignent qu'aucun usager n'a été consulté préalablement.
- Suggestion  
FR propose que la SPL réfléchisse à créer un terre-plein entre la jetée feu rouge et la grande jetée, il permettrait de récupérer les sédiments et de créer un espace de stockage pour le matériel des pêcheurs.

#### Vitesse et clapot

JC évoque le sujet de la vitesse des navires dans le port avec la gêne liée au clapot généré pour les embarcations au ponton. Les pêcheurs indiquent que le clapot est gênant également le long de la jetée en faisant toser les navires contre la jetée.

#### CLUPP

LP relance le sujet de la tenue d'un CLUPP, TL va s'en charger pour courant décembre, LP demande avant le 16/12 pour être disponible.

#### Port Tatihou

Yves PICOT (YP) indique avoir demandé à la Capitainerie 2 emplacements pour des places à vélos, une rencontre entre les parties va avoir lieu afin de définir l'emplacement de ces parkings pour 6 vélos.

Les pilotes du TATIHOU demandent de faire casser les têtes de rocher qui dépassent davantage depuis le déplacement des sédiments.

Pour ce qui est des enrochements en pied de cale, la capitainerie indique qu'il n'est pas possible de les retirer, cela participe à la tenue des berges.

LP demande ce qu'il en est du nouveau TATIHOU 3 qui stationne sur la zone technique.

YP indique des problèmes de deux natures sur ce navire, relatifs à la structure et à la motorisation, des travaux doivent être entrepris à compter de janvier dans le cadre de la garantie.

Les sujets étant épuisés, YT remercie les participants.

Séance levée à 17 h 27

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**

